

# Le colonel Auguste Bontems

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de préavis en faveur de la transformation immédiate de nos pièces de 6 livres lisses.

» Là-dessus, la minorité de trois membres a fini par donner les mains à la transformation de notre matériel de réserve. *L'introduction du canon rayé est devenue une affaire de mode, et pourquoi pas? la mode s'impose partout et rien ne lui peut résister.* Vos commissaires ont donc cédé pour éviter l'accusation d'être les ennemis de tout progrès, de vouloir maintenir un armement défectueux, et laisser notre artillerie dans une position inférieure à celle des puissances qui nous avoisinent. La commission reconnaît, sans se faire presser, que, sur des points essentiels, le canon rayé est un progrès sur le canon lisse; mais elle croit avoir démontré que les défauts du premier nécessitent la conservation d'un certain nombre de bouches à feu lisses. »

De ce rapport et du mémoire de M. Möschell, on peut conclure que, dans une bonne artillerie, les pièces rayées sont nécessaires, mais ne doivent pas exclure les pièces lisses. C'est bien ce qu'on a fait. Restait seulement à déterminer quelles pièces lisses devaient être maintenues, le 6 ou le 12. Bon nombre de personnes et presque tous les artilleurs, préoccupés surtout des considérations techniques, ont opiné pour le maintien du 12 au détriment du 6; c'est l'avis qui a prévalu. Mais quelques personnes pensent en revanche que dans notre pays si accidenté et peu riche en attelages, le 6, qui à rigueur peut marcher avec 4 chevaux, et va partout avec 6 chevaux, aurait dû être maintenu en partie dans les batteries divisionnaires, au moins jusqu'à ce qu'on ait paré aux inconvénients du rayé.

---

### LE COLONEL AUGUSTE BONTEMS.

Le 8 mars dernier est décédé à Genève M. le colonel Auguste Bontems.

Né à Genève le 15 juin 1782, Auguste Bontems fit ses premières études dans le Collège de cette ville; il se fit remarquer de bonne heure par une aptitude particulière pour l'étude des sciences naturelles, et il s'y serait probablement distingué, si des circonstances de famille et le manque de fortune ne l'eussent conduit à choisir la vocation des armes. Il entra donc à l'École polytechnique avant l'âge de 16 ans, et il était lieutenant du génie en 1802, après deux autres

années passées à l'École d'application de Metz. Ce fut à Genève même que Bontems commença à se livrer aux travaux de son arme, et qu'il fut employé, sous la direction du général de Chasseloup, en 1803, à ces projets de forts détachés qui, d'après les plans de l'empereur Napoléon, devaient couvrir les abords de la ville. Le jeune officier prit aussi part à des travaux préparatoires que l'empereur faisait alors exécuter en Savoie pour la route stratégique qu'il se proposait d'ouvrir de France en Italie par le col du Saint-Bernard, et qui fut remplacée plus tard par la route du Simplon.

Bontems ne passa au service actif qu'en 1805, dans la Grande Armée. Durant la campagne d'Austerlitz, il eut l'occasion de se distinguer à diverses reprises. C'est ainsi qu'à Lambach, Bontems passa la Traun, sous le feu de l'ennemi, pour établir un pont de bateaux qui fut achevé dans la nuit même, après avoir réussi à tenir en échec les Autrichiens et leur avoir fait 200 prisonniers avec une trentaine de sapeurs placés sous ses ordres. Ce fait d'armes se trouve représenté sur la colonne de la place Vendôme.

Plus tard, Bontems, qui avait été blessé à la bataille de Mariazell et décoré de la Légion d'honneur, fut, vers le milieu de 1806, envoyé à l'armée de Dalmatie, où il travailla aux fortifications de Raguse et des îles environnantes.

Bontems était tout occupé de mettre les côtes dont la défense lui était confiée à l'abri des attaques des vaisseaux anglais, lorsqu'il reçut tout à coup (mars 1807) un ordre qui le jeta en plein Orient avec cette rapidité d'imprévu qui caractérisait les carrières militaires de cette époque.

Envoyé à Constantinople pour travailler sous les ordres du général Sébastiani, aux fortifications de cette vaste capitale, élevé au grade de capitaine du génie, Bontems passa bientôt en Perse avec la double mission d'entretenir entre ce pays et la France des relations d'amitié et d'introduire les éléments de l'organisation européenne dans les troupes du Schah.

La partie militaire de sa mission ne fut pas, comme il est facile de l'imaginer, sans lui donner maints soucis : toutefois il réussit à se concilier l'estime et la faveur de la cour de Perse, et, lorsqu'en 1808 il y revint pour la seconde fois, chargé de dépêches importantes pour Abbas-Mirza, il fut admirablement accueilli par ce jeune prince. Un récit de ces voyages a été publié en 1812 dans une série d'articles de la *Revue Britannique*.

Bontems revenait en Europe avec l'ordre impérial du Lion et du Soleil. Mais, écarté par cette mission même des champs de bataille, où l'avancement se gagnait à la pointe de l'épée, il eut le regret de

constater que le zèle et l'intelligence qu'il avait mis à remplir son mandat auront été peut-être plus utiles aux intérêts du gouvernement français qu'à son propre avancement. Cependant il ne tarda pas à être attaché de nouveau à une armée en campagne. Employé d'abord au siège de Saragosse, puis dans l'état-major du maréchal Ney, il prit part à plusieurs affaires en Espagne, entre autres au combat de Somosierra, où il se trouvait à côté de l'empereur lorsque celui-ci faillit être emporté par un boulet. Après être entré par la brèche dans Madrid, il reçut le commandement des troupes du génie chargées de la construction des ouvrages du Buen-Retiro et d'un pont sur l'Alza.

En 1809 Bontems passa à l'armée d'Allemagne, où il fut immédiatement employé aux travaux de son arme dans l'île de Lobau. Après avoir franchi l'un des premiers le Danube au milieu des plus grandes difficultés, ce fut lui qui construisit la tête de pont destinée à appuyer l'extrême gauche de l'armée française. On sait que Wagram décida le sort de cette mémorable campagne. Après cette bataille, le général Bertrand, qui avait connu Bontems en Espagne et qui en faisait un cas tout particulier, lui proposa de devenir officier d'ordonnance de l'empereur; Bontems ne put accepter, la modicité de sa fortune l'empêchant de profiter de cette tournure brillante que semblait devoir prendre dès lors sa carrière militaire, de même qu'elle l'avait contraint à choisir cette vocation (1).

A la suite du traité de Presbourg, Bontems fut nommé commissaire pour la nouvelle délimitation entre les territoires de la Bavière et de l'Autriche; il allait être promu au grade de chef de bataillon lorsqu'une circonstance de famille le força tout à coup à se retirer du service; il demanda un congé et rentra dans la vie privée.

La Restauration de la République, et bientôt après l'union de Genève à la Suisse ouvrirent à Bontems une nouvelle carrière qu'il aborda avec la décision et l'esprit patriotique qu'il apportait en toute chose. Nommé lieutenant-colonel à l'état-major fédéral et membre du conseil représentatif, il s'occupait avec ardeur de ses nouvelles fonctions, lorsque le retour de l'île d'Elbe remit subitement en question le repos de l'Europe.

Bontems fut d'abord chargé de rédiger la proclamation qui appelait les Genevois à défendre leur indépendance; mais, comme dans de pareilles circonstances, l'action doit rapidement succéder aux paroles, le Vorort lui donna pour mission de pousser vigoureusement les préparatifs d'armement de Genève, et de rédiger un mémoire sur sa dé-

(1) Il fallait posséder 6000 francs de rente au moins pour devenir officier d'ordonnance de l'empereur.

fense. Aussi, lorsque la Diète fit occuper Genève par une brigade de troupes fédérales sous les ordres du général de Sonnenberg, celui-ci demanda-t-il expressément que le colonel Bontems lui fût adjoint à la fois comme officier du génie et comme chef d'état-major. Ce fut lui qui eut à faire signer au pont d'Arve la convention par laquelle l'armée française s'engageait à évacuer la Savoie, et l'armée autrichienne à la suivre, sans livrer de combat à proximité de notre territoire.

Lorsque de nouvelles capitulations militaires furent conclues en 1816 entre la Suisse et la France, Bontems, dont l'activité ne s'accommodait guère des perspectives que lui ouvrait la neutralité helvétique (il n'avait alors que 34 ans), se décida à rentrer au service comme chef de bataillon dans la garde royale. En 1825, il fut nommé colonel du 2<sup>me</sup> régiment suisse, qui, selon l'usage, prit alors son nom. Le régiment de Bontems, qui formait une brigade avec le régiment (également suisse) de Bleuler, occupa Madrid jusqu'en 1827 comme garde du roi d'Espagne. Trois ans plus tard, la carrière militaire de Bontems — du moins au service étranger — était de nouveau brusquement arrêtée.

Cette fois ce fut une révolution qui s'en chargea. Néanmoins, au milieu même des orages de juillet 1830, le colonel Bontems put encore recevoir une marque d'estime qui n'est pas la moins honorable entre toutes les distinctions dont il a été l'objet. Si la tranquillité fut maintenue à Lorient et à Port-Louis, où le 2<sup>me</sup> suisse était alors en garnison au milieu d'une population fort remuante, et lorsque la discipline militaire des troupes de terre et de mer paraissait singulièrement compromise, ce fut à l'attitude du 2<sup>me</sup> régiment et à l'énergie de son chef que ces deux villes en furent redevables. Aussi le 12 août, les autorités françaises adressaient d'elles-mêmes au colonel Bontems une déclaration portant que « c'était particulièrement à son » zèle et à sa prévoyance, à sa fermeté et à celle de son régiment » que la ville de Lorient avait dû de n'avoir à déplorer aucun des » désordres dont plusieurs villes du royaume avaient été le théâtre... » et le général Sébastiani confirmait, de son côté, cette déclaration en ajoutant « que les talents et la haute capacité de M. le colonel Bontems lui étaient connus depuis bien des années (Sebastiani faisait » allusion au séjour de Bontems à Constantinople), et que l'on avait » eu raison de compter sur sa loyauté et son zèle éprouvé... »

Rentré définitivement dans sa patrie, Bontems fut nommé colonel fédéral en 1831, et, depuis lors, les occasions ne lui manquèrent pas de se rendre utile à son pays, soit dans les affaires cantonales, soit dans celles de la Confédération. Ainsi, après avoir, en 1831, passé neuf mois dans les Grisons pour y exécuter des travaux stratégiques,

il fut, en 1832, nommé membre de la commission militaire qui siégeait à Lucerne. En 1833, il prenait part, comme second député de Genève à la Diète de Zurich, au travail de la révision du Pacte fédéral, aujourd'hui remplacé par la Constitution de 1848, et quatre ans plus tard, en 1837, il était adjoint à M. le syndic Rigaud, que le canton envoyait à la Diète de Berne.

A Genève, Bontems fit toujours partie du Conseil représentatif. On a vu que la question des fortifications n'avait, pour ainsi dire, jamais cessé de l'occuper : aussi, en 1834, crut-il pouvoir renouveler une proposition qu'il avait déjà mise en avant en 1822, de concert avec M. Pictet-de-Rochemont, laquelle tendait à supprimer l'enceinte bastionnée intérieure de la ville, en ne laissant subsister que l'enceinte extérieure des contre-gardes. Cette proposition fut repoussée en 1834 comme elle l'avait été en 1822, malgré l'autorité incontestable des hommes qui l'appuyaient. Sans rentrer dans ce débat, nous croyons pouvoir dire que, dès lors, les faits ont donné raison aux prévisions du colonel Bontems.

En 1838, Bontems s'était mis de nouveau, ainsi que son frère, le colonel fédéral Ch. Bontems, à la disposition du gouvernement. Il débuta par un mémoire sur la possibilité d'une défense ; puis, son activité personnelle ne cessa d'imprimer le plus vif élan aux efforts que multipliait Genève pour faire face aux dangers dont étaient plus particulièrement menacés ce canton et le canton de Vaud.

Les dissensions politiques, qui, à partir de 1841, vinrent remplacer ces trop courtes heures de dévouement commun et de patriotique entente, eurent sur Bontems les mêmes effets que sur beaucoup d'autres citoyens : elles mirent un terme à sa vie publique, et ses dernières années se passèrent dans la retraite de la vie de famille. Ce calme fut douloureusement troublé en 1862 par la perte d'une compagne, dont les lettres récemment publiées de la duchesse d'Orléans (Mme Bontems avait été l'institutrice de la princesse Hélène de Mecklembourg) ont révélé les éminentes facultés, ainsi que la noblesse et l'élevation de caractère. Cette mort fut pour le colonel Bontems le coup qui brisa son existence terrestre. Depuis lors, il ne fit plus que languir, entouré de l'affection des siens.

Comme nous l'avons vu, la carrière militaire du colonel Bontems lui avait valu d'illustres amitiés. Nous pourrions rappeler encore ici les noms de généraux tels que Davoust et Ney. Nous pourrions également énumérer la liste de ses distinctions honorifiques. Quant à ses services envers son pays, leur souvenir menace de s'effacer d'autant plus rapidement qu'ils ont été plus modestes et moins rappelés par celui-là même qui les avait rendus. C'est donc un motif de plus à nos

yeux pour renouveler ce souvenir de la reconnaissance publique, et chercher dans les actes de ceux qui nous quittent, trop nombreux hélas ! dans ces derniers temps, des exemples de dévouement, d'honneur et de loyauté à proposer à l'imitation des vivants. Bontems, Kurz, Wieland ! trois tombes fraîchement fermées dans les trois principales villes de la Suisse, trois tombes qui renferment de précieuses leçons dans les genres les plus divers et qui seront toujours entourées du respect de l'armée suisse.

---

---

## DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE SUISSE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'excellent mémoire ci-dessous de M. le colonel Hofstetter. Ce mémoire, qui a été couronné par la Société militaire fédérale dans sa séance annuelle de 1863, à Sion, traite d'une question proposée par le département militaire fédéral lui-même. Il faut donc espérer qu'il en sera d'autant mieux tenu compte dans les changements qui seront apportés à l'endivisionnement actuel de l'armée fédérale.

La question à résoudre était celle-ci :

*Quel est le mode d'organisation le plus convenable pour l'armée suisse, y compris la landwehr ?*

M. le colonel Hofstetter a répondu comme suit :

### I.

La répartition de notre armée a deux défauts très saillants.

1° Le mélange exagéré des contingents de troupes cantonales dans les divisions fédérales.

2° L'exclusion de la landwehr de ces mêmes divisions.

Nous nous proposons de faire ressortir d'abord les inconvénients que présente ce système, puis nous présenterons nos idées pour une organisation différente.

En premier lieu, les brigades formées de bataillons de divers cantons sont plus difficiles à conduire que celles qui sont composées d'éléments identiques. Ces difficultés sont augmentées lorsque, à la diversité des cantons, vient s'ajouter celle des langues. Il est beaucoup plus facile pour un chef de se faire aux particularités d'un canton ou d'une race d'hommes, que de commander des corps qui diffèrent de langue, d'usages et d'origine. Ces différences existent, elles sont même